



Monsieur Yann Wehrling

Vice-Président de la Région Île-de-France

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Verrières, 09/04/2026

Objet : Retour sur notre réunion du 2 avril – propositions pour une évolution de la gestion des forêts domaniales d'Île-de-France

Copies à :

Bertrand Manterola, Directeur Agriculture, Ruralité et Forêt

Élodie Migot, Chargée de mission Forêt

Laetitia Puyfaucher, Spécialiste des enjeux énergétiques

Sébastien Maes, Directeur de l'Environnement

Monsieur Wehrling,

Nous vous remercions de l'accueil et de l'écoute que vous-même et vos collaborateurs nous avez accordés jeudi 2 avril, à l'occasion de notre rencontre pour les forêts domaniales d'Île-de-France.

Cet échange a permis de mettre en lumière les enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les forêts publiques franciliennes. Dans un esprit de dialogue constructif, nous souhaitons porter à votre connaissance les orientations et attentes qui nous paraissent essentielles pour garantir l'avenir de ces forêts, sans préjuger, à ce stade, de leurs modalités de mise en œuvre :

- **Garantir la résilience des forêts** face aux fragilités écologiques et au changement climatique, ainsi que la qualité des peuplements, notamment par une **baisse des prélèvements**. Aujourd'hui, de nombreux plans d'aménagement fixent des taux de prélèvement atteignant, voire dépassant, **100 % de la production biologique**. Cette situation, en plus de fragiliser les écosystèmes, contribue à l'affaiblissement continu du bilan carbone forestier en France.
- **Adopter une sylviculture écologique** en privilégiant la biodiversité, le stockage de carbone, le rôle régulateur de la forêt, et en favorisant des forêts mélangées à couvert continu plutôt que la futaie claire actuellement pratiquée par l'ONF. Cela requiert la régénération naturelle, le maintien d'un couvert forestier continu et l'augmentation de la densité des arbres dans les parcelles.
- **Réaffirmer le rôle du service public forestier** au service de l'intérêt général, et sa priorité pour les fonctions sociales, sanitaires et environnementales des forêts domaniales, notamment urbaines et périurbaines. Très fréquentées, ces forêts sont essentielles pour la santé physique et mentale ainsi qu'à la qualité de vie des Franciliens. Les aménités qu'elles fournissent (air, eau, biodiversité, bien-être), dont la valeur excède largement celle du bois, doivent être pleinement reconnues et financées (collectivités, services de l'eau, etc.) au sein du budget de l'ONF. Cela implique de leur accorder un **statut différencié**, et

d'appliquer le **Code forestier** ([art. L.212-2](#)) qui fait du cadre de vie un objectif prioritaire et fixe l'assiette des coupes.

- **Renforcer les zones protégées** : étendre les zones en libre évolution, les gros arbres morts (au sol et sur pied), les îlots de sénescence, protéger les zones humides forestières et leur biodiversité exceptionnelle ; et mieux répondre aux problèmes liés à la surfréquentation du public par un renforcement de la sensibilisation et des mesures de protection.
- **Limiter autant que possible l'impact des travaux forestiers** : restreindre, voire supprimer, les chemins d'exploitation à 10% de la surface des parcelles (contre 18 % actuellement), car ils cloisonnent et fragmentent les forêts. Utiliser des engins légers, traction animale ou câble-mat. Encadrer strictement les coupes rases, y compris sanitaires, en-deçà d'un seuil maximal.
- **Créer de véritables instances de concertation indépendantes**, associant citoyens, collectivités et experts, avec un accès complet aux documents de gestion : plans d'aménagements, prélèvements, accroissement, taux des repousses, dépérissements, inventaires écologiques, etc.).
- **Supprimer en Île-de-France les aides au développement des chaudières à biomasse forestière** : cette filière est trop émettrice de CO₂, de particules fines et de polluants atmosphériques, et inadaptée aux zones denses. Ses bénéfices climatiques, sanitaires et environnementaux sont aujourd'hui fortement discutés. Le temps nécessaire au renouvellement du bois prélevé est trop long au regard de l'urgence climatique. Par ailleurs, avec la disparition des industries de transformation en Île-de-France, le bois énergie domine, et la hiérarchie des usages du bois (bois d'œuvre > bois d'industrie > bois-énergie) n'est plus respectée.
- **Freiner l'enrésinement**, afin de réserver la diversité des essences et réduire les **risques d'incendie**.

Nous estimons qu'un **audit indépendant des massifs forestiers** permettrait d'établir un diagnostic objectif et partagé de leur état actuel, l'ONF se trouvant aujourd'hui dans une position de juge et partie.

Nous sommes conscients que ces évolutions interrogent des modes de gestion établis de longue date. Toutefois, les changements en cours — climatiques comme sociétaux — rendent indispensable l'adaptation des pratiques et la construction collective d'un modèle plus résilient et durable.

Nous sommes convaincus que ces avancées peuvent être construites avec votre engagement, au service de l'environnement et du bien-être des Franciliens.

Nous restons pleinement à votre disposition pour poursuivre ce travail conjoint. Le Plaidoyer que nous vous avons présenté constitue, à cet égard, une première étape que nous vous invitons à soutenir : <https://www.change.org/SauvegardonsForetsIDF>.

Nous vous prions d'agréer,

Monsieur le vice-Président,

L'expression de notre considération distinguée.

Signataires :

Sophie Durin pour SAUVEGARDE FORETS IDF et LES AMIS DU BOIS DE VERRIERES

Luc Blanchard pour FNE IDF

Irène Nenner pour FNE 92 et CHAVILLE ENVIRONNEMENT

Denis Laurent pour FNE 94

Jacques Laskar pour le COLLECTIF DES TROIS PIGNONS

Fabienne Spahn pour le COLLECTIF AUX ARBRES CITOYEN

Jean-Claude Marcus pour UNIVERSITE POPULAIRE DE LA BIOSPHERE

Jean-François Bron pour le COLLECTIF FORET DES QUATRE PILIERS

Virginie Meurisse pour SAUVONS LA TOURNELLE

Dany Bourcier pour MONTFORTOIS EN TRANSITION - LE MET